

Instructions pour la rédaction des conseils de premiers secours pour produits phytopharmaceutiques en Belgique

Version et date	Section et page	Changement
Version 1 ; mars 2016		
Version 2 ; février 2017	Remarques pour le médecin, page 17	Addition du phosmet

1	Introduction.....	2
2	Instructions pour la rédaction des conseils de premiers secours.....	4
2.1	Conseils de premiers secours (voir annexe 1).....	4
2.2	Remarques pour le médecin (voir annexe 2).....	5
	Annexe 1 : Conseils de premiers secours.....	6
	Annexe 2 : Remarques pour le médecin.....	17

1 Introduction

Les instructions pour la rédaction des conseils de premiers secours ont été formulées par le Centre Antipoisons et ont été approuvées par le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole. Elles constituent des directives à la rédaction des conseils pour les premiers secours tels qu'ils doivent figurer sur l'étiquette des produits phytopharmaceutiques. Ces instructions se rapportent uniquement aux effets sur la santé humaine et pas aux effets sur l'environnement.

Dans cette nouvelle version, les instructions pour la rédaction des conseils de premiers secours pour les produits phytopharmaceutiques ont été simplifiées et adaptées au Règlement CLP (Règlement (CE) N° 1272/2008). Ainsi, les symptômes ne doivent plus être mentionnés et la plupart des conseils de premiers secours ont été modifiés de telle façon qu'ils correspondent aux phrases P du Règlement CLP. Ces instructions simplifiées permettent aux détenteurs d'autorisation des produits phytopharmaceutiques de rédiger eux-mêmes les conseils de premiers secours et de les placer sur l'étiquette sans validation préalable.

En cas de questions ou de difficultés lors de la rédaction des conseils de premiers secours, veuillez prendre contact avec le docteur Mostin du Centre Antipoisons.

Si le détenteur d'autorisation le souhaite, le Centre Antipoisons peut également vérifier la proposition en entier et donner des conseils spécifiques. Après réception du rapport d'évaluation rédigé par le Centre Antipoisons, le demandeur recevra une facture d'un montant de 102 Euro au numéro de compte 310-1437279-19 (IBAN BE39 301 437 279 19, SWIFT BBRUBEBB100) avec en communication la mention " Premiers soins/nom du produit/numéro de dossier".

Le demandeur d'une nouvelle autorisation, de renouvellement d'autorisation ou de changement de composition majeur d'un produit phytopharmaceutique est tenu d'établir un dossier pour le Centre Antipoisons. Ce dossier doit être ajouté à la demande sous forme d'un cd-rom séparé qui sera remis au Centre Antipoisons par le Service Produits Phytopharmaceutiques et Engrais du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement. Le Centre Antipoisons a besoin de ces informations pour conseiller des tiers en cas d'un accident avec le produit phytopharmaceutique.

Le dossier pour le Centre Antipoisons doit contenir les documents suivants :

- la composition complète du produit ;
- les fiches techniques (SDS) du produit, des substances actives et des co-formulants ;
- un résumé des éventuelles études toxicologiques fournies ;
- la liste éventuelle des valeurs finales de toxicité (LD50, LC50, ..., niveau 2 du dossier toxicologique).

Après évaluation et approbation de la demande d'autorisation, de renouvellement ou de changement de composition par le Comité d'agrément, le détenteur d'autorisation recevra un acte d'autorisation avec un étiquetage définitif. Dès la commercialisation, et au plus tard dans les 6 mois

qui suivent la réception de l'acte d'autorisation, le détenteur devra envoyer l'étiquette commerciale (étiquette réelle ou copie PDF/Word) au Centre Antipoisons et une copie sur cd-rom au Service Produits Phytopharmaceutiques et Engrais du SPF Santé Publique.

Adresses :

<p>Dr. Mostin Centre Antipoisons c/o Hôpital Militaire Reine Astrid, Rue Bruyn 1 1120 Neder-Over-Heembeek Belgique</p> <p>Tél (+32) 02 264 96 36</p>	<p>SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement DG Animaux, Végétaux et Alimentation Service Produits phytopharmaceutiques et Engrais Eurostation Bloc II, 7^{ème} étage Place Victor Horta 40 – boîte 10 1060 Bruxelles Belgique</p>
--	---

2 Instructions pour la rédaction des conseils de premiers secours

Les indications pour les premiers secours qui doivent figurer sur l'étiquette des produits phytopharmaceutiques doivent comporter 3 parties :

- i) [Conseils de premiers secours](#)
- ii) [Remarques pour le médecin](#)
- iii) La phrase « Pour informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons 070/245.245 »

2.1 Conseils de premiers secours (voir annexe 1)

Des conseils de premiers secours doivent être formulés par voie d'exposition (ingestion, inhalation, contact avec la peau et contact avec les yeux). Ces conseils dépendent de la classification du produit phytopharmaceutique : les mentions de danger (les phrases H) et les phrases EUH. La liste des phrases H et EUH et les premiers secours correspondants se trouvent en [annexe 1](#). La plupart des conseils de premiers secours correspondent à des phrases P du Règlement CLP, mais d'autres mentions peuvent également être nécessaires. En outre, quelques phrases P ont été adaptées ou complétées. La mention du code P n'est pas nécessaire : uniquement les phrases doivent être mentionnées.

- 1 Il est important que l'ordre des phrases pour chaque voie d'exposition soit maintenu. L'ordre des voies d'exposition peut par contre varier.
- 2 En tête de la section Premiers secours, la phrase « En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette » (P101) doit être mentionnée.
- 3 Si le produit est classé sans ou avec une seule phrase H ou EUH, les premiers secours correspondants peuvent être repris directement du tableau. Même si le produit ne porte pas de mentions de danger, des conseils de premiers secours sont formulés.

Si le produit est classé avec plusieurs phrases H ou EUH, il faut rédiger un set combiné de conseils de premiers secours par voie d'exposition. Utilisez pour cela les principes suivants :

- Il est possible que plusieurs mesures doivent être mentionnées simultanément (par exemple, 'Rincer la bouche' et ' NE PAS faire vomir').
- Dans certains cas, un choix entre plusieurs mesures doit être effectué.
 - Une seule mesure concernant le rinçage peut figurer :

Si la mention de danger H310, H311 ou H312 est présente simultanément avec la mention H314 ou H315 ou H317, choisissez la phrase P352 (= « Laver abondamment à l'eau/... ») complétée comme suit : « Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes ».

Si la mention de danger H310, H311 ou H312 est présente simultanément avec d'autres phrases H que H314, H315 ou H317, choisissez la phrase P352 complétée comme suit : « Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes ».

Raison : Le rinçage à l'eau est choisi quand il y a un risque d'irritation pour la peau. Une peau lésée favorise la résorption de la substance et l'utilisation de savon pourrait entraîner une irritation supplémentaire de la peau.

Remarque : Une proposition pour rincer avec autre chose que de l'eau doit toujours être discutée préalablement avec le Centre Antipoisons.

- Par voie d'exposition, il faut choisir le recours à l'aide la plus spécialisée et urgente :
 - P310 > P311 > P312
« Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin » a la priorité par rapport à « Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin » qui a son tour a la priorité sur « Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise ».
 - La phrase « Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112 » (P310) a la priorité par rapport à la phrase « Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin » (P310).

2.2 Remarques pour le médecin (voir annexe 2)

Des remarques supplémentaires pour le médecin doivent être mentionnées sur l'étiquette des produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives spécifiques ou des mentions EUH déterminées. La liste de ces conditions et des remarques se trouve en [annexe 2](#).

Annexe 1 : Conseils de premiers secours

Mentions de danger (phrase H) de l'étiquetage	Conseils de premiers secours correspondants		Instructions
	Code de phrase P	Mesure de premiers secours	
Toujours, indépendamment de la présence ou absence de phrases H	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	Toujours mentionner en tête de la section 'Premiers secours'.
H300 Mortel en cas d'ingestion H301 Toxique en cas d'ingestion	P301	EN CAS D'INGESTION:	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P330	Rincer la bouche.	
	P310	Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
P362	Enlever les vêtements contaminés.		
P352	Laver abondamment à l'eau.		
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.		
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
H302 Nocif en cas d'ingestion	P301	EN CAS D'INGESTION:	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.		
P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:		

	<p>P362 Enlever les vêtements contaminés.</p> <p>P352 Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p>	
	<p>P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P351+P338</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>	
<p>H310 Mortel par contact cutané</p> <p>H311 Toxique par contact cutané</p>	<p>P301 EN CAS D'INGESTION:</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les vomissements, les chaussures et les vêtements contaminés.</p> <p>P311 Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p>	
	<p>P304 EN CAS D'INHALATION:</p> <p>P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312 Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.</p>	<p>Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)</p>
	<p>P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:</p> <p>P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> <p>P352 Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes.</p> <p>Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les chaussures et les vêtements contaminés.</p> <p>P310 Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.</p>	<p>Si plusieurs mesures de rinçage sont possibles, une seule mesure est acceptée. Si la mention de danger H310, H311 ou H312 est présente simultanément avec la mention H314 ou H315 ou H317, choisissez la phrase P352 complétée comme suit : «Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes». Si la mention de danger H310, H311 ou H312 est présente simultanément avec d'autres phrases H (que H314, H315 ou H317), choisissez la phrase P352 complétée comme suit « Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes ».</p>
	<p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p>	
	P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	

	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
H312: Nocif par contact cutané	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
		Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les vomissements, les chaussures et les vêtements contaminés.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.	Si plusieurs mesures de rinçage sont possibles, une seule mesure est acceptée. Si la mention de danger H310, H311 ou H312 est présente simultanément avec la mention H314 ou H315 ou H317, choisissez la phrase P352 complétée comme suit : «Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes».	
P352	Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes.	Si la mention de danger H310, H311 ou H312 est présente simultanément avec d'autres phrases H (que H314, H315 ou H317), choisissez la phrase P352 complétée comme suit : « Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes ».	
	Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les chaussures et les vêtements contaminés.		
P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.		
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		

H330 Mortel par inhalation H331 Toxique par inhalation	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
H332 Nocif par inhalation	P310	Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
H332 Nocif par inhalation	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
	P301	EN CAS D'INGESTION:	
H332 Nocif par inhalation	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
H332 Nocif par inhalation	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
H332 Nocif par inhalation	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P331	NE PAS faire vomir. Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les vomissements, les chaussures et les vêtements contaminés.	
	P310	Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.	Pour les formulations solides : poudre, granulés, tablettes, ...
	P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si les vêtements collent à la peau : d'abord rincer les vêtements et la peau abondamment à l'eau avant de les enlever.	
	P352	Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les chaussures et les vêtements contaminés.	
	P310	Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.		
P310	Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.		
H315 Provoque une irritation cutanée	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)	

	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
		Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.	
	P310	Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
H318 Provoque des lésions oculaires graves	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
H319 Provoque une sévère irritation des yeux	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	

	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.	
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
H317 Peut provoquer une allergie cutanée	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
P362	Enlever les vêtements contaminés.		
P352	Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.		
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.		
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	

d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	P304	EN CAS D'INHALATION:		
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.		
	P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.		
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:		
	P362	Enlever les vêtements contaminés.		
	P352	Laver abondamment à l'eau.		
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.		
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
	H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	P301	EN CAS D'INGESTION:	
P330		Rincer la bouche.		
P311		Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.		
P304		EN CAS D'INHALATION:		
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.		
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.		
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:		
	P362	Enlever les vêtements contaminés.		
	P352	Laver abondamment à l'eau.		
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.		
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
	P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
	P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	P301	EN CAS D'INGESTION:	
		P330	Rincer la bouche.	
P331		NE PAS faire vomir.		

	P310	Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
H340; H341; H350; H351; H360; H361; H372; H373	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.	Pour les produits à usage professionnel	
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		

Pas de mentions de danger (pas de phrases H)	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.		
P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:		
P362	Enlever les vêtements contaminés.		
P352	Laver abondamment à l'eau.		
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.		
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P310	Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.	
	P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:	
	P362	Enlever les vêtements contaminés.	
	P352	Laver abondamment à l'eau.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.	
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		

EUH070 Toxique par contact oculaire.	P301	EN CAS D'INGESTION:	
	P330	Rincer la bouche.	
	P311	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.	
	P304	EN CAS D'INHALATION:	Dans tous les cas où l'inhalation est possible (poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols/exposition dans des espaces fermés)
	P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.	
P312	Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.		
P302	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:		
P362	Enlever les vêtements contaminés.		
P352	Laver abondamment à l'eau.		
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.		
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.		
P305	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:		
P351+P338	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint.		
P310	Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.		

Annexe 2 : Remarques pour le médecin

Condition	Remarques pour le médecin
Produit contenant du chlorpyrifos , du chlorpyrifos-méthyl , du diméthoate , de l' éthoprophos , du fosthiazate ou du phosmet	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge : administrer immédiatement de l'atropine en cas de symptômes d'inhibition des cholinestérases. 2.2.1.1.1.1 <u>Posologie de l'atropine</u> Adulte : 2 mg I.V., toutes les 10 min. jusqu'à disparition de l'hypersécrétion bronchique. Dose d'entretien : 0,4 à 2 mg I.V. (de fortes doses peuvent être nécessaires) <p>.1.2 Enfant :</p> <p>0,05 mg/kg I.V. toutes les 10 min. jusqu'à disparition de l'hypersécrétion bronchique. Dose d'entretien : 0,02 mg/kg à 0,05 mg/kg I.V. (de fortes doses peuvent être nécessaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le traitement spécifique ultérieur de l'intoxication en milieu hospitalier, contacter le Centre Antipoisons.
Produit contenant du pirimicarbe , de l' oxamyl ou du methiocarbe	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge : administrer immédiatement de l'atropine en cas de symptômes d'inhibition des cholinestérases. <u>Posologie de l'atropine</u> Adulte : 2 mg I.V., toutes les 10 min. jusqu'à disparition de l'hypersécrétion bronchique. Dose d'entretien : 0,4 à 2 mg I.V. (de fortes doses peuvent être nécessaires) <p>.1.3 Enfant :</p> <p>0,05 mg/kg I.V. toutes les 10 min. jusqu'à disparition de l'hypersécrétion bronchique. Dose d'entretien : 0,02 mg/kg à 0,05 mg/kg I.V. (de fortes doses peuvent être nécessaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traitement ultérieur de l'intoxication est symptomatique.

Dans tous les cas où un antidote ou un autre traitement spécifique est indiqué (à l'exception du chlorpyrifos, chlorpyrifos-méthyl, diméthoate, éthoprophos, fosthiazate, methiocarbe, oxamyl et pirimicarbe)	Un traitement spécifique peut être administré. Consulter la littérature ou contacter le Centre Antipoisons.
Produit contenant un pyréthri-noïde (bifenthrine inclus)	<Nom du pyréthri-noïde> appartient aux pyréthri-noïdes. Ces produits peuvent causer une demi-heure après exposition des réactions spécifiques de picotements, de sensation d'irritation ou une sensation cutanée réduite. Ces symptômes sont temporaires et sont à discerner d'un possible effet irritant ou allergique.
Produit contenant du chlorméquat	L'atropine est déconseillée en raison d'une possible augmentation de la toxicité du chlorméquat. En cas d'ingestion, une hospitalisation est nécessaire.
Produit contenant de l' ioxynil	L'homme est particulièrement sensible à la toxicité de l'ioxynil. En cas d'exposition importante ou en cas d'ingestion, une hospitalisation est nécessaire.
Produit contenant du diquat	L'ingestion de diquat peut être mortelle. Si possible administrer du charbon de bois actif en suspension dans l'eau pour limiter l'absorption de diquat. En cas d'ingestion, une hospitalisation est nécessaire.
Le produit est une formulation SL à base d'un ou plusieurs composés de chlorophénoxy (2,4-D, 2,4-DB, dicamba, dichlorprop-P, MCPA, MCPB, mécoprop-P) et n'est pas classé pour toxicité aiguë par ingestion (pas de mentions de danger H300, H301, H302).	Attention, en cas d'ingestion importante, des symptômes sévères peuvent survenir (coma, choc, acidose métabolique, atteinte musculaire).
Le produit dégage un gaz toxique/ très toxique au contact de l'eau ou d'un acide (classification avec EUH029, EUH031 ou EUH032).	<nom du gaz> se dégage au contact de l'eau/ d'un acide. La sécurité des secouristes doit être assurée.